



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CPS de l'UA commémore le Mois de l'Amnistie 2022 en Afrique à Lomé, Togo

Assurer la paix et la sécurité sur le Continent et faire progresser l'initiative de l'UA : « Faire taire les armes en Afrique » à l'horizon 2030.

Lomé, Togo, 1^{er} Septembre 2022 : Dans le cadre de ses efforts visant à poursuivre l'initiative « *Faire taire les armes* » tout au long de l'année et au-delà, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), commémorera le Mois de l'Amnistie en Afrique (MAA) 2022, pour la remise et la collecte des armes illicites, du 5 au 6 septembre 2022, à Lomé, au Togo.

La commémoration sera dirigée par S.E. Ambassadeur Amma A. Twum-Amoah, Représentante permanente de la République du Ghana auprès de l'Union africaine et Présidente du CPS pour le mois de septembre 2022, avec la participation de hauts fonctionnaires du Gouvernement togolais, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des Nations unies, du Centre régional sur les armes légères (RECSA) et d'autres parties prenantes au Togo, notamment les organisations de la société civile, les médias, le secteur privé et les organisations confessionnelles.

La commémoration consiste à encourager les civils à remettre volontairement les armes illicites en leur possession sous réserve d'anonymat et d'immunité de poursuites. En outre, elle vise également à promouvoir les programmes de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (DDR), ainsi qu'à encourager la participation de la société civile africaine - notamment les jeunes et les femmes, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, le secteur privé et les médias - afin de promouvoir, entre autres, la remise des armes à feu illicites par les civils pendant le Mois de l'Amnistie en Afrique.

Au cours de la commémoration il y aura une destruction symbolique des armes illicites collectées par le Gouvernement du Togo à Lomé.

-FIN-

Pour toute demande de renseignements des médias, veuillez communiquer avec:

Mme Lulit Kebede, Officier des communications

Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, Commission de l'Union africaine

Tél : +251911211183 Courriel : lulitk@africa-union.org Addis-Abéba, Éthiopie

Note de l'éditeur

À propos du Mois de l'Amnistie en Afrique

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) commémore le Mois de l'Amnistie en Afrique pendant le mois de septembre de chaque année depuis l'adoption de la Décision Assembly/AU/Dec.645(XXIX) par la 29^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue en juillet 2017, à Addis-Abéba, dans laquelle elle a déclaré le mois de septembre de chaque année, jusqu'en 2020, Mois de l'Amnistie en Afrique (MAA) pour la remise et la collecte des armes illicites légères et de petit calibre (ALPC). Cette durée a été prolongée jusqu'en 2030 par la 14^{ème} Session extraordinaire de la Conférence qui s'est tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, le 6 décembre 2020. La mise en œuvre du MAA s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2030.

À ce jour, le CPS a tenu cinq (5) réunions dans le cadre de la commémoration du Mois de l'Amnistie en Afrique. Lors de sa 1029^{ème} réunion tenue le 8 septembre 2021, le CPS a adopté un Communiqué de presse [PSC/PR/BR.1029(2021)] soulignant la nécessité de commémorer le MAA sur le terrain dans un État Membre sélectionné, afin de s'assurer que les objectifs de cette initiative sont popularisés aux fins d'encourager une large participation.

La commémoration soutenue du Mois de l'Amnistie en Afrique par les États Membres, les CER/MR et les partenaires renforce la confiance des institutions de sécurité de l'État en tant que dépositaires des armes et garants de la sécurité des citoyens. Elle permet également de développer des programmes et des cadres politiques qui facilitent la remise des armes aux autorités gouvernementales compétentes au mois de septembre, sans crainte de poursuites.

Depuis 2018, la Commission de l'UA continue de soutenir les États Membres pour mettre en œuvre diverses activités de commémoration du MAA, notamment en partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA). Le fort engagement des États Membres a été démontré par la participation active de certains chefs d'État et de hauts responsables gouvernementaux lors des activités de septembre. Cette année, les pays suivants ont reçu un soutien financier et technique, par le biais du partenariat UA-ONU, dans la mise en œuvre du MAA. Il s'agit du Liberia, de la Tanzanie et du Togo. La Commission continuera à soutenir de telles initiatives, notamment en mobilisant les ressources techniques et financières nécessaires. La Commission entreprend également des programmes qui fournissent un soutien technique aux États Membres dans le domaine de la sécurité physique et de la gestion des stocks d'armes et des munitions qui y sont associées, conformément aux normes internationales